



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2018-570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 POUR LA MISE À JOUR ET L'AJUSTEMENT DU PLAN DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 28 août 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

Le projet de règlement n° 2018-570 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 pour la mise à jour et l'ajustement du plan de zonage

Le projet de règlement vise à mettre à jour le plan de zonage de l'ensemble du territoire de la Ville. Il précise et ajuste les limites des zones et en renumérote certains, sans toutefois changer les usages ou les normes dans ces zones. Ces modifications concernent l'ensemble du territoire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance ordinaire du conseil municipal le 18 septembre 2018 à 19 h 30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ce projet de règlement. Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement n° 2018-570 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées peuvent être consultés les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 5 septembre 2018

Le greffier,

Daniel Martineau, notaire

www.ville.st-augustin.qc.ca